

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DOW AGROSCIENCES CANADA INC.

**Nom du produit:** Aspect\* Herbicide

**Date de création:** 01/15/2015

DOW AGROSCIENCES CANADA INC. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

**Nom du produit:** Aspect\* Herbicide

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées:** Herbicide prêt à l'emploi

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

DOW AGROSCIENCES CANADA INC.  
2100 450 1ST STREET SW  
CALGARY AB T2P 5H1  
CANADA

**Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit:** 800-667-3852

**Préparé par:** Pour utilisation au Canada, préparé par les Services de communication de renseignements sur les dangers - Environnement, santé et sécurité.

**Date de révision:** 01/15/2015

**Information aux clients:**

800-667-3852 [solutions@dow.com](mailto:solutions@dow.com)

#### NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**Contact d'urgence 24h/24:** 613-996-6666

**Contact local en cas d'urgence:** 613-996-6666

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Informations générales en cas d'urgence

##### Aspect

Etat physique                      Liquide

Couleur                                ambre

##### Odeur

Amine

#### Résumé des dangers

#### **ATTENTION!!**

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Peut provoquer une irritation des yeux.

Isoler la zone.

Très toxique pour les poissons ou d'autres organismes aquatiques.

**Effets potentiels sur la santé**

**Yeux:** Peut provoquer une irritation oculaire modérée.  
Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

**Peau:** Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.  
A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

**Inhalation:** Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.  
Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

**Ingestion:** Faible toxicité par ingestion.

L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Les symptômes peuvent comprendre des tremblements  
Léthargie

**Exposition chronique:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Foie.

Reins.

Tractus gastro-intestinal.

Muscles.

Les observations sur des animaux comprennent:

Irritation gastro-intestinale.

Vomissements.

Chez les animaux de laboratoire, des doses excessives toxiques pour les parents ont causé, chez la progéniture, une baisse du poids et du taux de survie.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

**3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Nature chimique:** Mélange

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Pourcentage de poids
2,4-D choline salt	1048373-72-3	38.5%
Sel de triisopropanolamine du piclorame	6753-47-5	14.44%
Propylèneglycol	57-55-6	4.8%
1,1',1'-Nitrilotripropane-2-ol	122-20-3	3.3%
Reste	Pas disponible	38.96%

**4. PREMIERS SECOURS**

**Description des premiers secours**

**Conseils généraux:** Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les

éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau:** Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

**Ingestion:** Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

#### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Avis aux médecins:** Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**Moyens d'extinction appropriés:** Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

**Moyens d'extinction inappropriés:** donnée non disponible

#### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption

**Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

**Conditions de stockage sûres:** Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable. Ne pas entreposer dans ce qui suit: Contenants galvanisés.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous , si existantes .

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Propylèneglycol	US WEEL	TWA	10 mg/m3
	CA ON OEL	TWAEV Total	155 mg/m3 50 ppm
	CA ON OEL	TWAEV	10 mg/m3
	CA ON OEL	LMPT	155 mg/m3 50 ppm
	CA ON OEL	LMPT	10 mg/m3
1,1',1-Nitriлотripropane-2-ol	Dow IHG	TWA	10 mg/m3

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

### Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

#### Protection de la peau

**Protection des mains:** Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>Aspect</b>	
Etat physique	Liquide
Couleur	ambre
Odeur	Amine
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	6.89 <i>Electrode de pH</i>
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point de congélation	Pas de données disponibles
Point d'ébullition (760 mmHg)	donnée non disponible
Point d'éclair	<b>coupelle fermée</b> > 100 °C
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	donnée non disponible
Tension de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur relative (air = 1)	donnée non disponible
Densité relative (eau = 1)	donnée non disponible
Hydrosolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
Viscosité dynamique	42.3 mPa.s à 20.1 °C 16.1 mPa.s à 40.1 °C
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Propriétés explosives	Non
Propriétés comburantes	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.
Densité du liquide	1.2045 g/ml à 20 °C <i>Densimètre numérique</i>
Poids moléculaire	donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité:** Stable

**Stabilité chimique:** Stable.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Le produit peut se décomposer à température élevée.

**Matières incompatibles:** Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases Éviter le contact avec les métaux tels que: Métaux galvanisés.

**Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

*Les informations toxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.*

### **Toxicité aiguë**

#### **Toxicité aiguë par voie orale**

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. Les symptômes peuvent comprendre des tremblements Léthargie

Comme produit.

DL50, Rat, femelle, 2,500 mg/kg

#### **Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit.

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

Comme produit.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 6.05 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

### **Sensibilisation**

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique  
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Foie.  
Reins.  
Tractus gastro-intestinal.  
Muscles.  
Les observations sur des animaux comprennent:  
Irritation gastro-intestinale.  
Vomissements.

### **Cancérogénicité**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Piclorame: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Divers tests de cancer effectués sur les animaux n'ont montré aucune association positive entre l'exposition au 2,4-D et le cancer. Les études épidémiologiques sur l'utilisation d'herbicide ont donné des résultats positifs et négatifs, la majorité étant négatifs.

### **Tératogénicité**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Piclorame: N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

### **Toxicité pour la reproduction**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique Chez les animaux de laboratoire, des doses excessives toxiques pour les parents ont causé, chez la progéniture, une baisse du poids et du taux de survie.

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Piclorame: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

### **Mutagénicité**

Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

---

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

*Les informations écotoxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.*

### **Toxicité**

#### **Toxicité aiguë pour les poissons.**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique

Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

Comme produit.

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h, > 102 mg/l



**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

Comme produit.

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en statique, 48 h, > 96 mg/l

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

Comme produit.

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, > 100 mg/l

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Lemna gibba, 14 jr, 0.58 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

Comme produit.

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 1247mg/kg poids corporel.

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 200µg/abeille

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, 190.6µg/abeille

**Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.**

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, > 1,000 mg/kg

**Persistence et dégradabilité**

**2,4-D choline salt**

**Biodégradabilité:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

**Sel de triisopropanolamine du piclorame**

**Biodégradabilité:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Piclorame: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales. Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène). Une exposition à la lumière du soleil devrait provoquer une photodégradation en surface.

**Propylèneglycol**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. La biodégradation peut se produire dans des conditions anaérobies (en l'absence d'oxygène).

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 81 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 96 %

**Durée d'exposition:** 64 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 306 ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 1.68 mg/mg

**Demande chimique en oxygène:** 1.53 mg/mg

**Demande biologique en oxygène (DBO)**

Durée d'incubation	DOB
5 jr	69.000 %
10 jr	70.000 %
20 jr	86.000 %

**Photodégradation****Demi-vie atmosphérique:** 10 h**Méthode:** Estimation**1,1',1-Nitrilotripropane-2-ol**

**Biodégradabilité:** Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %). Le taux de biodégradation dans le sol et/ou dans l'eau peut augmenter avec l'accoutumance. Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 0 %**Durée d'exposition:** 28 jr**Méthode:** OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente**Demande théorique en oxygène:** 2.35 mg/mg**Photodégradation****Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)**Sensibilisant:** Radicaux OH**Demi-vie atmosphérique:** 3 h**Méthode:** Estimation**Reste****Biodégradabilité:** Aucune donnée trouvée.**Potentiel de bioaccumulation****2,4-D choline salt**

**Bioaccumulation:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Sel de triisopropanolamine du piclorame**

**Bioaccumulation:** Pas de données disponibles pour ce produit. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Piclorame: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

**Propylèneglycol**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -1.07 Mesuré**Facteur de bioconcentration (FBC):** 0.09 Estimation**1,1',1-Nitrilotripropane-2-ol**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -0.015 à 23 °C Mesuré**Facteur de bioconcentration (FBC):** < 0.57 Poisson. 42 jr Mesuré**Reste****Bioaccumulation:** Aucune donnée trouvée.

**Mobilité dans le sol****2,4-D choline salt**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
 Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).  
**Coefficient de partage(Koc):** 20 - 136 Mesuré

**Sel de triisopropanolamine du piclorame**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
 Piclorame:  
 Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Propylèneglycol**

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.  
 Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).  
**Coefficient de partage(Koc):** < 1 Estimation

**1,1',1-Nitrilotripropane-2-ol**

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).  
**Coefficient de partage(Koc):** 10 Estimation

**Reste**

Aucune donnée trouvée.

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

**TDG**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2,4-D Sel)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	2,4-D Sel

**Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(2,4-D Sel)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Classe</b>	9

<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	2,4-D Sel
<b>Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC</b>	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

**Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(2,4-D Sel)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III

**Information supplémentaire:**

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

---

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

**Conformité avec le RPC**

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

**Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT**

Ce produit est exempt selon WHMIS

**Code national canadien de prévention des incendies**

Sans objet

**Liste canadienne intérieure des substances (LIS) (LIS)**

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. Il est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

**Numéro d'enregistrement conformément à la loi sur les produits phytosanitaires: 31641**

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Système d'évaluation des dangers****NFPA**

Santé	Feu	Réactivité
1	1	0

**Révision**

Numéro d'identification: 101296745 / A215 / Date de création: 01/15/2015 / Version: 1.1

Code DAS: GF-2766

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

**Légende**

CA ON OEL	Canada. Ontario OELs
Dow IHG	Dow IHG
LMPT	Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
TWA	8-hr TWA
TWAEV	Valeur d'exposition de moyenne pondérée de temps
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)

**Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW AGROSCIENCES CANADA INC. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.